

## **ORGANISATION ET INSCRIPTIONS**

1. La participation au concours « Funny Shorts » implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.
2. L'asbl *Un Soir... Un Grain*, située avenue Maurice 1 à 1050 Ixelles organise un concours de création vidéo via le site Internet [www.bsff.be](http://www.bsff.be) ainsi que sur les principales plateformes communautaires.
3. Ce concours est ouvert à tous. Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Celle-ci pourra être exigée par l'organisateur du concours avant l'attribution du gain. L'organisateur se réserve le droit de résilier toute participation dont le titulaire est mineur ou qui ne remettrait pas les justificatifs dans les délais requis.
4. La participation se fait via le site [www.bsff.be](http://www.bsff.be). Aucun autre moyen de participation ne sera pris en compte.
5. Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire valent preuve de son identité. En complétant ses données personnelles, le participant déclare accepter formellement l'utilisation de ses données à des fins d'identification et de publication de son nom s'il remporte le concours.
6. Les participants au concours seront disqualifiés s'ils fournissent des données incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

## **MODALITÉS DU CONCOURS**

7. Le concours est organisé dans le cadre du 21<sup>e</sup> Brussels Short Film Festival.
8. La participation au concours est gratuite.
9. Les inscriptions au concours sont ouvertes jusqu'au 06/04/2018.
10. Les films proposés doivent être des comédies.
11. La durée des vidéos est de maximum 15 minutes.
12. Le film doit avoir été réalisé après le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
13. Le film proposé doit être en français ou être sous-titré en français.
14. Un même réalisateur peut présenter plusieurs films.

15. Si un film proposé pour ce concours a été soumis à une des compétitions (nationale, internationale ou Next Generation) du Brussels Short Film Festival et qu'il vient à être sélectionné en compétition officielle, il ne pourra être programmé une seconde fois dans le cadre du concours « Funny Shorts ».
16. Les films sélectionnés seront projetés dans le cadre du festival sous le Chapiteau de la place Fernand Cocq lors d'une séance de films consacrée à ce concours (la date et l'horaire seront définis ultérieurement).
17. Le participant garantit qu'il est le seul détenteur des droits de propriétés intellectuelles attachés à cette vidéo. A ce titre, le participant garantit avoir les autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant.
18. L'asbl *Un Soir... Un Grain* se réserve le droit de mettre fin au concours à n'importe quel moment et ce, sans dédommagement des participants ou de tiers.
19. L'asbl *Un Soir... Un Grain* se réserve le droit de supprimer ou de ne pas publier une vidéo si elle ne respecte pas l'ensemble des législations en vigueur ou si elle atteint à l'image du Brussels Short Film Festival.
20. Les participants cèdent à l'organisateur, sans contreparties, le droit de diffusion des films sur le site [www.bsff.be](http://www.bsff.be) ainsi que pour la projection des films sélectionnés par le public et ce uniquement dans le cadre du concours « Funny Shorts ».
21. Les films soumis au concours pourront être hébergés sur Youtube, Dailymotion, Vimeo ou tout autre site de partage de vidéos.

## **SÉLECTION DES FILMS**

22. La sélection des films se déroulera en 3 temps :
  1. **Présélection par le public sur Internet.** Le public votera pour ses films préférés. Le vote se fait par des « Likes » sur le site [www.bsff.be](http://www.bsff.be). Les votes se dérouleront jusqu'au 12/04/2018 à minuit (heure de Bruxelles). Seuls les votes enregistrés avant cette date seront pris en compte dans le classement final.
  2. **Sélection du Jury.** **PARMI les 2 heures de films les plus « Likés » par le public sur notre site**, le jury fera une sélection d'environ 1 heure. La sélection se fera par un jury composé de membres de l'asbl *Un Soir... Un Grain*. La décision du jury est souveraine et sans appel. Les films sélectionnés seront projetés dans le cadre du festival sous le Chapiteau de la place Fernand Cocq lors d'une séance de films consacrée à ce concours (la date et l'horaire seront définis ultérieurement).

3. **Attribution du prix par le public lors de la projection au Chapiteau** (la date sera définie ultérieurement) : Parmi les films sélectionnés par le jury, le public votera, à l'applaudimètre, pour son film préféré.

## **LAURÉATS**

23. L'annonce du lauréat et la remise du prix se fera suite à la projection (la date sera définie ultérieurement) et sera ensuite relayée sur le site [www.bsff.be](http://www.bsff.be). Le lauréat sera également averti par e-mail conformément aux informations et coordonnées fournies par le participant lors de son inscription au concours.
24. Le gagnant recevra la somme de cinq cents euro.
25. Les réalisateurs des films sélectionnés recevront une accréditation pour le Festival.
26. Si les informations et coordonnées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de lauréat et ne pourra effectuer aucune réclamation.

## **LITIGES**

27. Les plaintes à propos du présent concours doivent être envoyées par recommandé dans les 2 mois qui suivent la fin du concours à l'adresse suivante : *Un Soir... Un Grain*, avenue Maurice 1, 1050 Ixelles. Les plaintes ne seront en aucun cas traitées oralement ou par téléphone. Toute plainte qui sera formulée autrement que par écrit ou après expiration du délai ci-dessus ne sera pas traitée.
28. Conformément à la loi du 8/12/1992 sur la protection des données personnelles, toutes les informations personnelles que vous transmettez vous seront accessibles et peuvent être modifiées à votre demande. Vous autorisez l'organisation à traiter vos données dans une banque de données digitale à des fins d'organisation interne, de communication de messages et d'administration. La participation à ce concours implique automatiquement votre accord sur le présent règlement.
29. L'asbl *Un Soir... Un Grain* utilisera les données personnelles collectées uniquement dans le cadre de l'organisation du présent concours. Le participant au concours dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en s'adressant par écrit à l'asbl *Un Soir... Un Grain*, avenue Maurice 1, 1050 Ixelles, en joignant une copie du recto de sa carte d'identité.
30. La responsabilité de l'organisateur est strictement limitée à la délivrance des gains effectivement et valablement gagnés.